Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 28 octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 16 octobre 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Béatrice BOTHIER étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	19
Représentés	9
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Délibération n°2026/148
En date du 28 octobre 2026
Portant sur :
Aménagement de l'avenue du 19 mars 1962 – Demande de subvention

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Madame Inès ROVARINO, Madame Claire Amandine TILUS, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie NGUYEN, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES.
Représentés : Monsieur Jean DU BOUCHERON par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Florence LE BEC par Monsieur René ARNAUD, Madame Christelle THORÉ par Monsieur José DUDOGNON, Madame Isabelle AUBRY par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Monsieur Laurent THARAUD par Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH par Madame Claire Amandine TILUS, Monsieur Cyrille PARRE par Monsieur Gérard BRIOT, Madame Céline BENOS par Monsieur Philippe GOUT.

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement (PPI), la Commune d'Aixe-sur-Vienne envisage de réaliser, au cours de l'exercice 2027, des travaux d'aménagement de la voirie avenue du 19 mars 1962.

Ce projet pourrait bénéficier de financements départementaux au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2027.
Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour le projet d'aménagement de la voirie avenue du 19 mars 1962

Dépenses			Recettes		
Maîtrise d'œuvre	:	29 200,00 €	Conseil Départemental :		
			Réseaux Eaux Pluviales	:	45 000,00 €
Travaux :			Aménagements	:	105 000,00 €
Réseaux Eaux Pluviales	:	128 735,00 €			
Aménagements	:	469 070,00 €	Commune	:	480 805,00 €
Frais annexes	:	3 800,00 €			
TOTAL HT	:	630 805,00 €	TOTAL HT	:	630 805,00 €

A AIXE SUR VIENNE, le 28 octobre 2026

René ARNAUD	Béatrice BOTHIER
Maire d'AIXE-SUR-VIENNE	Secrétaire de séance

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 3 novembre 2026, date de sa publication.

Mise en ligne le 05 noveùbre 2026